

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 décembre 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

**Absents excusés** : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.12.17 : Octroi d'une subvention à l'association Patrimoniale du Plateau de Saclay et des vallées alentours, désignée « Terre et Cité » pour la candidature LEADER.**

**□ M. Michel COLIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu les articles L.5211-1 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention de l'association Patrimoniale du Plateau de Saclay et des vallées alentours, désignée « Terre et Cité » ;

L'étude patrimoniale du Plateau de Saclay, mise en œuvre en 2002 et 2003 par l'Association Terre et Cité avec le soutien du Conseil Régional d'Ile-de-France et la Caisse des Dépôts et Consignations, a mis en évidence l'attachement au territoire des différents acteurs et leur attente d'un développement équilibré et partagé.

A ce jour, 2680 hectares sont cultivés par une douzaine d'exploitants sur le Plateau de Saclay. Historiquement orientées vers la céréaliculture, de nombreuses exploitations agricoles du Plateau sont en cours de diversification pour créer des réseaux de vente de proximité, en lien direct avec le consommateur. Les projets d'installation en cours sur le territoire confortent cette dynamique par leurs engagements sociaux et environnementaux forts. Ces démarches d'entreprises responsables vont dans le sens d'un rapprochement entre les composantes agricoles et urbaines du territoire.

L'association Terre et Cité est constituée d'élus, d'agriculteurs, d'associations, de représentants de la société civile et de représentants des mondes économiques, scientifiques et de recherche du Plateau de Saclay ainsi que les vallées de la Bièvre, de l'Yvette et de la Mérançaise.

Représentative des intérêts des différents acteurs du territoire, elle œuvre à renforcer les liens entre les différents acteurs, dans le but de rapprocher les dynamiques agricoles et urbaines. Elle compte parmi ses membres les trois communautés d'agglomération présentes sur le territoire (Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines, Plateau de Saclay) et travaille avec l'ensemble des grands acteurs institutionnels dans le cadre de conventions de partenariat (Conseil régional d'Ile-de-France, Conseils Généraux des Yvelines et de l'Essonne, DRIAAF, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, Etablissement Public de Paris-Saclay). L'ensemble de ce travail fait l'objet d'un suivi étroit avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France Ouest.

De nombreux projets ont été accompagnés ou portés par l'association Terre et Cité depuis sa création pour valoriser et faire connaître l'agriculture du territoire, notamment en matière de soutien des exploitations dans le développement de filières de proximité. De plus, l'association a accompagné la création de la Zone de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers et la définition du règlement qui l'accompagne. Cette zone, définie par la Loi n°2010-597 du 3 juin 2010 et le Décret n°2010-1368 du 10 novembre 2010, sera effective d'ici fin 2013. La loi prévoit qu'elle soit accompagnée d'un règlement, mais également d'un programme d'actions, aujourd'hui non formalisé et la mise en place d'un programme LEADER permettrait d'avancer dans cette direction.

A l'invitation de la DRIAAF, Terre et Cité s'organise depuis plusieurs mois pour répondre à l'appel à projets LEADER prévu dans le cadre de la prochaine programmation européenne. Un programme LEADER sur le Plateau de Saclay

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

permettrait de mobiliser plus d'un million d'euros de cofinancement européen pour mettre en place des projets valorisant les espaces ouverts et agricoles. Cela permettrait de soutenir et prolonger les démarches initiées par les collectivités locales en ce sens.

Dans le cadre de sa compétence aménagement du territoire, notamment de préservation de la qualité paysagère des espaces naturels et agricoles, et de développement économique, la communauté d'agglomération souhaite apporter un soutien financier à l'élaboration du prochain dossier de candidature LEADER.

La mise en place d'une programmation LEADER apportera des moyens et une dynamique structurantes pour répondre au moins partiellement à ces enjeux et s'inscrit de fait dans la stratégie de la communauté d'agglomération, qui cherche par ailleurs à renforcer le tourisme vert dans la vallée de la Bièvre et sur le Plateau de Saclay.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la convention de collaboration qui définit l'engagement des parties ;*
- 2) *décide d'accorder une subvention 15 000 € à Terre et Cité, dont 50% à la signature de la convention, soit 7 500 €, et le solde à la fin ;*
- 3) *décide d'imputer la subvention sur les crédits inscrits au budget 2014 de la communauté d'agglomération au chapitre 65 : «autres charges de gestion», article 6574 : « subvention de fonctionnement aux associations, fonction 824 : « Aménagement » ;*
- 4) *autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectif et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services